

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACQUER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2855

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

DABJ Bouchair 172558

Date de naissance :

20-06-1949

Adresse : 20 Rue Nabil Thami, n°20A, apt 5
Hanafi - Casablanca

Tél. : 0671 836971

Total des frais engagés : 5307,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Malika BOUKSIM
OPHTALMOLOGISTE
Bd Oum Rabib Rés. Al Firdaus
1imm. L30, Etage 1, Goutta - Casablanca
Tél: 05 22 91 41 11
INPE : 091165167

Cachet du médecin :

Date de consultation :

10/08/2023

Nom et prénom du malade : DABJ - Bouchair Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Myopie + Astigmatisme + Presbytie + Cataracte

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<i>No 08/03/90</i>	<i>C</i>		<i>25000 Dr. Bd Imm</i>	<i>Malika BOURESSIM OPHTALMOLOGISTE Dout. Rabil Rés. Al Firdaus 150, Etage 1, Oulala - Casablanca Tél: 05 22 01 41 11 INPE : 091185167</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE OUMA Dr. Adnane OUMA Boulevard OUMA ERIBI HAYA CASABLANCA Tél: 05 22 01 41 11</i>	<i>10.08.23</i>	<i>57.00</i>

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Riquet à Casa Inpe: 065032633 - RC: 508275</i>	<i>11/08/23</i>	<i>SP Trique</i>			<i>52000 Dr.</i>	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower				

BOUKSIM

OLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
 Laser - Angiographie
 Contactologie
 Strabologie

ورقة بوصييم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية
 اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
 الليزر.....

Casa le : 10 Août 2023

Mr. DABJI Bouchaib

Monture + verres correcteurs progressifs
 Organiques Antireflets

VL :

OD = - 1.50 (- 0.75 à 88°)

OG = - 1.00 (- 1.25 à 85°)

VP :

ODG = Add : + 3.25

ST. 90

- allergocomod collyre:

1 goutte 2 fois par jour dans les deux yeux pendant 2 mois

ST. 90

Dr. Malika BOUKSIM
 OPHTHALMOLOGISTE
 Bd. Oum Rabii Rép. Al Firdaus
 Imm. L30, Etagé 1, Oulfa - Casablanca
 Tél: 05 22 91 41 11
 INPE : 091165167



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa
Inpe : 065032633 - RC : 508275

Casablanca, le: 11.08.23

Mme / Mr : MR DABJI Bachaïb
Dr: Malika Boulesim

VL
OD : -150 (-0,75 à 88°)
OG : -1,00 (-1,25 à 28°)

Monture

cercle Plastique
1500 DH

VP-Add
OD : +3,25
OG :

Verres

Organique Anti-Progressif
35.00 DH

Total à payer: 5500 DH DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: Cinq - Dille -

Dinar 3

Cachet et signature
M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa
Inpe : 065032633 - RC : 508275

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 29 55 36
Capital 100.000 - Patente: 3502703 - IF: 47232711 - RC: 6123
ICE: 002642590000069